

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2497

23 décembre 2009

### SOMMAIRE

<b>Aetos Immobilière S.A.</b> .....	<b>119830</b>	<b>Groupe Maxtrade SA</b> .....	<b>119829</b>
<b>Aetos Immobilière S.A.</b> .....	<b>119835</b>	<b>Immobilière Albert S.à.r.l.</b> .....	<b>119818</b>
<b>A.F.W. Sarl</b> .....	<b>119854</b>	<b>International Consulting DeLux Sarl</b> ....	<b>119847</b>
<b>Albert Constructions</b> .....	<b>119818</b>	<b>International Consulting World Wide Sarl</b> .....	<b>119840</b>
<b>Amethyste</b> .....	<b>119825</b>	<b>ITS &amp; T Sarl</b> .....	<b>119849</b>
<b>Antennes Kirsch S.à r.l.</b> .....	<b>119853</b>	<b>Laflor S.A.</b> .....	<b>119824</b>
<b>Athena Investments Limited S.A.</b> .....	<b>119824</b>	<b>Laila S.à r.l.</b> .....	<b>119810</b>
<b>Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.</b> .....	<b>119824</b>	<b>Lemblux S.A.</b> .....	<b>119835</b>
<b>Bellevue Industries S.à r.l.</b> .....	<b>119819</b>	<b>L.M.N. &amp; Associés S.A.</b> .....	<b>119836</b>
<b>BELLUS Health Luxco II S.à.r.l.</b> .....	<b>119855</b>	<b>Lux Invest Properties S.A.</b> .....	<b>119844</b>
<b>BELLUS Health Luxco I S.à r.l.</b> .....	<b>119856</b>	<b>Medici s.à r.l.</b> .....	<b>119829</b>
<b>BELLUS Health Luxco I S.à r.l. &amp; Cie S.C.S.</b> .....	<b>119855</b>	<b>Medici s.à r.l.</b> .....	<b>119854</b>
<b>B &amp; G Laborservice Sarl</b> .....	<b>119836</b>	<b>Neri Holding S.A.</b> .....	<b>119847</b>
<b>Bureau d'Assurances Nico Hansen S.à r.l.</b> .....	<b>119849</b>	<b>Nulea S.A.</b> .....	<b>119812</b>
<b>Canadian Mineral Water S.A.</b> .....	<b>119819</b>	<b>Orbi Luxembourg S.A.</b> .....	<b>119824</b>
<b>CEDG, Centre Européen de Développe- ment et de Gestion SA</b> .....	<b>119841</b>	<b>Papillon Investments S.à r.l.</b> .....	<b>119854</b>
<b>Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l.</b> .....	<b>119827</b>	<b>P M R</b> .....	<b>119815</b>
<b>Cinia S.à r.l.</b> .....	<b>119840</b>	<b>Prodev Europe SA</b> .....	<b>119849</b>
<b>Computersystems Luxembourg S.A.</b> ...	<b>119853</b>	<b>Property Finance France S.A.</b> .....	<b>119829</b>
<b>Docu Group (Lux 1) S.à r.l.</b> .....	<b>119810</b>	<b>Redcreek Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>119822</b>
<b>Docu Group (Lux 2) S.à r.l.</b> .....	<b>119812</b>	<b>Saipem Luxembourg S.A.</b> .....	<b>119815</b>
<b>EIK Financiële Maatschappij S.A.</b> .....	<b>119812</b>	<b>SHCO 9</b> .....	<b>119855</b>
<b>EnTec Group SA International Industry and Technology Holding</b> .....	<b>119841</b>	<b>Staco S.à r.l.</b> .....	<b>119853</b>
<b>Entreprise Jean FORTUNATO s. à r. l.</b> ...	<b>119847</b>	<b>STENA Royal S.à r.l.</b> .....	<b>119856</b>
<b>EURAZUR S.A., Compagnie Luxembour- geoise de réassurance</b> .....	<b>119835</b>	<b>Svenska Finans Group Holding S.A.</b> .....	<b>119822</b>
<b>Euronimbus S.A.</b> .....	<b>119854</b>	<b>The Picture Factory</b> .....	<b>119847</b>
<b>Fabrique d'Images S.A.</b> .....	<b>119844</b>	<b>Tomo s.à r.l.</b> .....	<b>119856</b>
<b>Financière de Beaufort S.A.</b> .....	<b>119815</b>	<b>UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H.</b> .....	<b>119830</b>
<b>F.R. Consulting Sarl</b> .....	<b>119841</b>	<b>UBS Warburg Co-Investment 2001 Hold- ing S.A.H.</b> .....	<b>119830</b>
		<b>Villeurbanne PropCo S.à r.l.</b> .....	<b>119827</b>
		<b>Welsh S.A.</b> .....	<b>119856</b>

**Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

—  
*Extrait de la décision prise par le gérant unique avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009*

- Le siège social a été transféré de L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Docu Group (Lux 1) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009152483/14.

(090184395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Laila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 29.257.275,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.744.

—  
In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Laila One S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 146.063,

duly represented by Mrs Andrea Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 October 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Laila S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 144.744, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 540, on 12 March 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1628, on 24 August 2009.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company which currently begins on 1<sup>st</sup> July and ends on 30<sup>th</sup> June so as to begin on 1<sup>st</sup> January and to end on 31<sup>st</sup> December.

The Sole Shareholder confirms that the first financial year of the Company began on the date of incorporation of the Company, i.e. on 30<sup>th</sup> January 2009, and ended on 30<sup>th</sup> June 2009.

The Sole Shareholder also confirms that the current financial year began on 1<sup>st</sup> July 2009 and shall end on 31<sup>st</sup> December 2009. All following financial years shall then begin on 1<sup>st</sup> January and end on 31<sup>st</sup> December of each year.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December of each year."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Laila One S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.063,

ici représentée par Mme Andrea Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Laila S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.744, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 mars 2009, numéro 540 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2009, numéro 1628.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société qui commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de sorte qu'il commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

L'Associé Unique confirme que le premier exercice a commencé le jour de la constitution de la Société, c.à.d. le 30 janvier 2009, et s'est terminé le 30 juin 2009.

L'Associé Unique confirme en outre que l'exercice social en cours a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et se terminera le 31 décembre 2009. Tous les exercices suivants commenceront le 1<sup>er</sup> janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Andréa Hoffmann, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC / 2009 / 46404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009153264/94.

(090186120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

---

**Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.524.

—  
*Extrait de la décision prise par le gérant unique avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009*

- Le siège social a été transféré de L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009152537/14.

(090184181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Nulea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.651.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NULEA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152552/11.

(090185700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**EIK Financiële Maatschappij S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.290.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EIK FINANCIËLE MAATSCHAPPIJ S.A.», établie et ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 374 du 23 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivantes:

**«Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à soixante-quatre mille quatre cent cinquante-deux Euros et trente-deux centimes (64.452,32 EUR), divisé en deux mille six cents (2.600) actions, d'une valeur nominale de 24,78935 EUR chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

2. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
  - tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou Intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
  - toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
  - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
  - toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.»;

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société et modification subséquente de l'article 11 des statuts;

4. Acceptation des démissions de Monsieur Jacques RICHARD et de Monsieur Christian CADÉ aux fonctions d'administrateurs de la société et nomination de deux nouveaux administrateurs.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à soixante-quatre mille quatre cent cinquante-deux Euros et trente deux centimes (64.452,32 EUR), divisé en deux mille six cents (2.600) actions, d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq euros (24,78935 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
  - tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
  - toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
  - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
  - toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier la date d'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société et de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juin, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Jacques RICHARD et de Monsieur Christian CADÉ aux fonctions d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Marianne Repplinger, comptable, née le 07 août 1973 à Nancy (France), demeurant professionnellement L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II; et
- Madame Nathalie Duchaussoy, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et Interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. LAC/2009/50697. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Référence de publication: 2009153323/148.

(090186215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

---

**P M R, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet

*Gérant*

Référence de publication: 2009152565/11.

(090185501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Financière de Beaufort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.128.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152551/10.

(090185458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.002,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 09 novembre 2009*

Conformément à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, ce dernier a décidé de nommer avec effet immédiat, Monsieur Roberto STRANIERI, gérant A, demeurant professionnellement à 29, Nieuwe Waterwegstraat, NL-3115 HE SCHIEDAM, en qualité d'administrateur délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle afin d'exercer les pouvoirs suivants:

- a) Exercer les pouvoirs et fonctions d'un Directeur de la Société en vertu de ses statuts, de façon à gérer l'activité et les affaires de la Société pour le compte du Conseil;
- b) Transmettre et négocier des offres/soumissions à des appels d'offres passés par des tiers, y compris les ministères, les autorités gouvernementales, les organismes publics et les entités privées, pour des contrats actifs concernant la fourniture de biens et services, et en cas d'attribution de marchés, signer le contrat y afférent; et
- c) Signer les accords de joint venture, de coopération et autres accords passés avec d'autres prestataires, sociétés et entités de nature privée ou publique, et toute autre correspondance, accord ou document y afférent;

d) Exercer les pouvoirs détaillés ci-dessous pour le compte de la Société:

Représenter la Société dans ses relations avec les directions centrales et décentralisées du Gouvernement, avec les Sociétés publiques et privées et les personnes physiques et morales ainsi que devant les Autorités Judiciaires, Administratives et Fiscales.

Exercer au nom et pour le compte de la Société, toutes actions se rapportant à l'objet de la Société, à l'exception de celles qui sont réservées au Conseil d'administration ou à une Assemblée des Actionnaires par la loi ou par les statuts ou par Résolutions spécifiques du Conseil d'administration;

1. conclure, modifier et résilier les contrats de travail individuels à l'exception de ceux qui concernent les Directeurs généraux;

2. définir des calendriers d'expédition et créer des postes particuliers;

3. embarquer ou débarquer les Capitaines et Commandants assurant un poste de commandement et le reste des membres de l'équipage;

4. signer le contrat d'engagement des membres de l'équipage du navire à l'exception des Capitaines et Commandants du Navire;

5. représenter la Société dans ses relations avec les organismes d'assurance et de sécurité sociale, les Sociétés publiques et les organes du gouvernement afin de signer les dénonciations, y compris celles prévues par la loi, concernant les données et informations relatives au personnel employé, aux salaires payés; réviser et convenir des primes d'assurance; contester les procédures engagées par les Organes de Contrôle et de Réglementation des Institutions gouvernementales; s'occuper de toutes autres relations de toute nature concernant les pouvoirs susmentionnés;

6. conclure, modifier, annuler et céder, avec les clauses les plus adaptées, y compris la clause d'arbitrage, les contrats passifs (d'adhésion) concernant:

- l'acquisition, la vente et l'échange d'effets mobiliers incluant ceux qui sont enregistrés dans des Registres publics dont les obligations d'état et les obligations non garanties de sociétés mais à l'exclusion de tous autres titres, ainsi que des délais et lieux des publications et dépôts réguliers;

- la location de biens immobiliers à titre de locataire incluant les baux de plus de neuf ans;

- l'exécution de travail intellectuel;

- les contrats de travail pour des tâches non intellectuelles;

- le recrutement;

- le transport et le transit;

- les assurances;

- la médiation;

- le courtage;

- les contrats d'agence;

- le dépôt;

- les contrats de sous-traitance;

- l'exploitation pour le compte de tiers;

- le prêt gratuit;

- les fournitures;

pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;

7. signer des commandes pour des fournisseurs dans le cadre de contrats en cours/contrats de prestations de service précédemment conclus par la Société, en respectant strictement les conditions stipulées pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;

8. conclure avec les clauses les plus appropriées, y compris la clause d'arbitrage, modifier et résilier des contrats concernant les consortiums et joint venture;

9. participer à des soumissions et des appels d'offre passés par toute personne, y compris les ministères, les autorités gouvernementales, les organismes publics et les entités privées, en Italie et à l'étranger, pour des marchés indépendants concernant la fourniture de biens et services, transmettre les soumissions et, en cas d'attribution de marchés, signer les contrats y afférents pour des montants non supérieurs à 25 000 000 d'euros;

10. conclure, modifier et résilier les contrats passifs avec des organismes spécialisés afin d'obtenir des informations sur les clients (et/ou fournisseurs) pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;

11. conclure à titre de preneur, avec les clauses les plus appropriées, y compris la clause d'arbitrage, modifier, résilier et céder des contrats de crédit-bail financier concernant les biens immeubles et meubles incluant les biens meubles enregistrés dans des Registres publics, en Italie et à l'étranger, comportant la faculté à l'expiration du contrat d'acheter ou de restituer les biens ou de proroger le bail y afférent;

12. conclure à titre de cédant, avec les clauses les plus appropriées, y compris la clause d'arbitrage, modifier et résilier les accords d'affacturage;

13. réaliser des transactions financières concernant le prêt et l'emprunt en général, y compris l'aval des actes négociables, l'octroi de sûreté réelle et personnelle, l'émission de lettres d'intention;
14. conclure, modifier et résilier des contrats pour des prêts à long et moyen terme consentis par des organismes de crédit et autres organismes de financement, instaurer toutes les conditions et garanties, et en conséquence autoriser les hypothèques et lignes de crédit pouvant être requises en garantie de ces prêts;
15. conclure, modifier et éteindre les sûretés et consentir d'autres formes de garantie personnelle ainsi que des lettres d'intention, concernant les obligations souscrites ou devant être souscrites vis-à-vis des organismes de crédit et des organismes de financement par des sociétés ayant un capital dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte;
16. émettre, accepter, accorder des quittances pour, endosser pour escompte, pour cession et recouvrement, des instruments négociables;
17. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des ouvertures de crédit;
18. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des comptes courants;
19. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des comptes de dépôt;
20. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des coffres bancaires;
21. réaliser des transactions sur les comptes courants de la Société avec les institutions de crédit et bureaux de poste, de quelque manière que ce soit et sans aucune limitation quelle qu'elle soit;
22. émettre, endosser et encaisser des chèques bancaires, faire émettre, endosser et encaisser des traites bancaires et mandats;
23. émettre des billets à ordre et accepter des effets en paiement des obligations souscrites dans des contrats et commandes de fournitures;
24. émettre des traites sur les clients dans le cadre du règlement des crédits provenant des commandes de fournitures;
25. encaisser, céder des crédits, émettre des reçus libératoires;
26. encaisser de l'argent, des ordres de paiement, des obligations du trésor, des mandats, des chèques de tous types, des dépôts consignés à titre de garantie par les banques d'émission, les institutions de dépôt et de prêt, les trésoreries de l'état, régionales, provinciales et municipales, les bureaux de poste en général, et exonérer les bénéficiaires de toute responsabilité, émettre des reçus et délivrer des quittances en conséquence. Conférer aux représentants des pouvoirs pour réaliser les opérations précitées;
27. régler également par compromis, la liquidation des demandes d'indemnisation pour accidents. Désigner à cet effet des experts, médecins conseils, experts répartiteurs, conseillers juridiques et arbitres;
28. réaliser toutes opérations avec les bureaux des douanes, des taxes d'accise, entreprises ferroviaires, de transport en général, chambres de commerce et agences de la poste, concernant le transport, le dédouanement et la prise de livraison de biens et marchandises, paquetages, colis, effets de valeur et lettres, y compris les envois en recommandé et assurés. Conférer aux représentants des pouvoirs aux fins de l'exécution des opérations précitées;
29. représenter la Société devant les entreprises de navigation maritime, leurs agents et capitaines dans toutes actions et formalités nécessaires pour réaliser toute opération liée au chargement, débarquement et chargement des soutes, en signant les lettres de connaissance maritime et/ou autres documents ayant trait aux opérations précitées;
30. exécuter toutes actions nécessaires pour l'exploitation et la navigation des navires détenus par la Société et/ou les navires affrétés;
31. représenter la Société devant tout tribunal, ordinaire ou spécial, national ou régional, à tout stade de procédure et degré de juridiction, dans toutes affaires judiciaires, que ce soit à titre de requérant ou de défendeur; avec le pouvoir d'intenter des actions et de régler et transiger les différends individuels, de renoncer aux et/ou accepter des renonciations aux actions ou actes judiciaires individuels et répondre à des interrogatoires informels ou formels concernant des questions spécifiques; avec la faculté de désigner des avocats spécifiques à titre de suppléants, limitée à des affaires judiciaires individuelles, et d'exercer les pouvoirs ainsi conférés. Déposer des plaintes au pénal ou mises en accusation et déposer des actes de comparution pour préjudice civil dans les procédures en résultant;
32. déposer des requêtes, introduire des oppositions, interjeter des appels administratifs et déposer des requêtes auprès des autorités de l'administration publique centrale et locale;
33. désigner des avocats et mandataires aux fins d'agir dans toute affaire judiciaire, y compris les jugements exécutoires, à tout stade de procédure et degré de juridiction, devant les tribunaux ordinaires;
34. soumettre des litiges à des arbitres ou "amiables compositeurs" et désigner lesdits arbitres ou "amiables compositeurs"; désigner d'autres arbitres et experts le cas échéant; désigner également des avocats et représentants dans des litiges soumis à l'arbitrage;
35. faire soulever des contestations, signifier des injonctions; désigner des avocats pour mettre en oeuvre l'exécution;

36. représenter la Société dans des procédures afférentes à des actions possessoires, dans des procédures d'urgence et dans des procédures concernant des mesures provisoires et la mise en oeuvre de l'exécution, y compris, le cas échéant, la renonciation y afférente; désigner des avocats pour mettre en oeuvre l'exécution;

37. représenter la Société dans toutes actions nécessaires pour intervenir dans des procédures de faillite ainsi que déposer des demandes relatives à la preuve des dettes et en représentant la Société dans toutes affaires judiciaires pouvant être engagées pour contester et s'opposer aux dettes/responsabilités de la faillite;

38. désigner des avocats et mandataires aux fins d'agir dans toute affaire judiciaire, y compris les jugements exécutoires, à tout stade de procédure et degré de juridiction, devant les hautes cours ou dans des procédures de révocation, devant les tribunaux ordinaires et spéciaux et les autorités de l'administration publique; désigner des avocats et mandataires aux fins de se constituer partie civile pour préjudice civil dans des procédures pénales;

39. représenter la Société devant les tribunaux ordinaires dans toute affaire judiciaire concernant les conflits du travail et dans des affaires ayant trait à la sécurité et à l'assistance sociale obligatoire et avec le pouvoir de régler et de transiger les différents individuels, de renoncer aux et/ou accepter des renoncements aux actions ou actes judiciaires individuels et répondre à des interrogatoires informels ou formels concernant des questions spécifiques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SAIPEM LUXEMBOURG S.A.  
Roberto STRANIERI  
*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009152805/152.

(090185744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Albert Constructions, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Immobilière Albert S.à.r.l.).**

Siège social: L-8369 Hivange, 11, rue de Garnich.  
R.C.S. Luxembourg B 100.876.

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Jaime Alberto BATISTA, agent immobilier, né le 09 avril 1967 à Eiras/Coimbra, Portugal, demeurant à L-4930 Bascharage, 13A, boulevard J.F. Kennedy.

Après avoir établi qu'il possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE ALBERT, dont le siège social se trouve à L-4930 Bascharage, 13A, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 100.876,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 05 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 723 du 14 juillet 2004,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire SCHUMAN en date du 21 avril 2006, publiée au Mémorial C numéro 1277 du 1<sup>er</sup> juillet 2006,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

*Siège social:*

Le siège de la société est transféré à L-8369 Hivange, 11, rue de Garnich.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la Commune de Garnich."

*Dénomination:*

La société adopte la dénomination de ALBERT CONSTRUCTIONS.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il a été constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALBERT CONSTRUCTIONS."

*Objet social:*

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de plafonnage, de façade et de carrelage.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. BATISTA, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 17 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3963. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 19 novembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009152698/43.

(090185394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Bellevue Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 133.948.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152572/10.

(090185116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 149.513.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneun, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "C.M.W. CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82654,

vertreten durch Frau Edith MAERTEN, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, welche allein zeichnungsberechtigt ist,

hier vertreten durch Frau Heike GOTTSCHALK, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Dieselbe Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Vollmachtnehmerin und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung Canadian Mineral Water S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb jeglicher Art von nichtalkoholischen Getränken. Zweck der Gesellschaft sind ebenfalls alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer, in Verbindung stehen, sowie die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestandes, sofern sie als "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Es ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr in Wasserbillig, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 12.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2010 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent durch den alleinigen Aktionär "C.M.W. CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A." in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr € 1.000,-.

#### *Gründungsversammlung*

Alsdann trat die eingangs erwähnten Partei, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannte und faßte, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hat, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
  - a) Herr Edgar REIFER, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle,
  - b) Frau Edith MAERTEN, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle,
  - c) Die Aktiengesellschaft "C.M.W. CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82654, welche Frau Edith MAERTEN, vorbenannt, zu ihrem ständigen Vertreter ernannt.

In Abweichung von Artikel 6 der Statuten wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied vertreten.

- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUX-FIDUCIAIRE S.à r.l.", mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 65819.

- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Gottschalk, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009152768/141.

(090185232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Svenska Finans Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 53.153.

Les comptes annuels au 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152604/10.

(090185729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Redcreek Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.853.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of November.

Before me Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hermitage.com Investments Inc., a limited liability company governed by the laws of Canada, having its registered office at 2500, BCE Place, CDN - 181 Bay Street, Canada

hereafter "the Sole Shareholder"

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

by virtue of a power of attorney given under private seal on September 18<sup>th</sup>, 2009,

said power shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

The Appearing requested the undersigned notary to act that:

- the private limited liability company REDCREEK HOLDINGS SARL having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 113.853

hereafter "the Company",

has been incorporated further to a notarial deed dated of January 19, 2006, published with the Memorial C, Recueil des Societes et Association under Number 801 of April 21, 2006

- the corporate capital of the company is fixed at one hundred four thousand six hundred euro (EUR 104,600.-) represented by one thousand forty-six (1,046) shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) all fully paid up.

- the activity of the Company has ceased, the sole shareholder, represented as mentioned, acting as sole shareholder in an extraordinary general meeting, modifying the articles of Association of the Company, decides to dissolve the Company with immediate effect,

- The sole Shareholder appoints himself as Liquidator, who wrote a Liquidation report, which report shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

Then the sole Shareholder, acting as mentioned before, is taking over all Assets and liabilities, and that the Sole Shareholder will be liable for and will take over all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, so that all the liabilities of the Company are paid, and the sole Shareholder will receive all assets of the Company;

Said Liquidation report has been verified by CAS Services SA; acting as controller of the Liquidation, who confirms and approves the report.

- as a consequence the liquidation of the company is closed;

- full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company;

- the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

To complete the formalities relating to transcripts, publications, cancellations, deposits and other formalities to be done subsequently, all powers are given to the holder of a shipment of these to complete all formalities.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Hermitage.com Investments Inc., une société existant et gouvernée par les lois du Canada, ayant son siège social au 2500, BCE Place, CDN - 181 Bay Street, Canada

ci-après nommée "l'actionnaire unique",

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 septembre 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée REDCREEK HOLDINGS SARL ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 113.853

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 801 du 21 avril 2006

- que le capital social de la Société est de cent quatre mille six cents Euros (104.600,- EUR) représenté par mille quarante six (1.046) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société CAS Services SA désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Max MAYER, Paul DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48570. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154069/98.

(090186641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

—  
*Extrait de la réunion du Comité de Direction du 18 novembre 2009*

En date du 18 novembre 2009, le Comité de Direction de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. a décidé de rayer Monsieur Ghislain Thieren de la fonction de "Délégué à la gestion journalière".

Philippe Amand / Franck Sarre

*Administrateur Directeur / Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009152605/12.

(090184875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Orbi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.760.

—  
Les comptes de clôture de liquidation au 17 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009152607/14.

(090185633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Laflor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.664.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009152608/13.

(090185591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Athena Investments Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.854.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, des actionnaires de la société anonyme ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A. tenue extraordinairement en date du 28 mars 2008 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Monsieur Trevor STARKE, directeur financier, demeurant 8 Little Fillan, Prunus Avenue, Sandton, Afrique du Sud, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société, à compter du 1er avril 2008, en remplacement de Monsieur C. J. Sinclair, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

- La société Deloitte S.A. a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société KPMG Audit, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

- Le mandat des autres administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

*Conseil d'administration*

Whitney Fearnhead

Peter J. Milne

Trevor Starke

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour extrait conforme

W. FEARNHEAD

*Administrateur*

Référence de publication: 2009153209/28.

(090185195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Amethyste, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.523.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ABC Import-Export Corp. S.à r.l. la société à responsabilité limitée établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.112 et ayant son siège social à Luxembourg 25A Boulevard Royal; ici représentée par son gérant Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange

2) Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l., la société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 41.819, dont le siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, ici représentée par son gérant Monsieur Bernard ZIMMER, préqualifié.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AMETHYSTE"

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) ABC Import-Export Corp S.à r.l., cinquante parts . . . . .	50
2) Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l., cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 6.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 14.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire.*

Le premier exercice commence ce jour et finira le 31 décembre 2010.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 950,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée M. Thomas SCHOENHERR, né le 17 novembre 1957 à Markredwitz demeurant L-2135 Luxembourg, 133B Fond St Martin.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49978. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009152725/95.

(090185454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152609/10.

(090185420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 100.800.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine, on the thirtieth of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Trans Power Investments Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 284, P.O. Box 50132, Limassol, Chypre, registered with the Registrar of Companies under the number 225653,

hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given on 30 November 2009, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.800, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 719, of 13 July 2004;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- that the Company has an outstanding debt in an aggregate amount of EUR 1,244,147.75 to the Luxembourg tax authorities; and
- regarding potential liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 900.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Trans Power Investments Ltd, une société régie par les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 284, P.O. Box 50132, Limassol, Chypre, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 225653,

dûment représentée par Maître Jérôme Bouclier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2009.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.800, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 le 13 juillet 2004;

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

3. Le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- que la Société a une dette vis-à-vis de l'administration fiscale d'un montant de EUR 1.244.147,75 et;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. De sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à € 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Relation: EAC/2009/14650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009154072/98.

(090186842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Property Finance France S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.844.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olivier May

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009152610/11.

(090185390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Medici s.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 100.664.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152611/10.

(090185316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Groupe Maxtrade SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.158.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 novembre 2009, tenue au 24 rue des Genêts, L-1621 Luxembourg*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Georges MEYER et des sociétés PEARL PROMOTIONS LIMITED et BLUE INVESTMENTS LIMITED.

- de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Georges MEYER.

- de nommer administrateur, en remplacement des administrateurs révoqués, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014:

\* Monsieur Jean ARBOGAST, administrateur de sociétés, né le 3 octobre 1946 à Colmar (France), demeurant professionnellement à L-3480 Dudelange, 24 rue Gaffelt.

\* Monsieur Giuseppe SCHIANCHI, administrateur de sociétés, né le 14 février 1952 à Langhirano (Italie), demeurant professionnellement à F-13700 Marignane, 3 rue Henri Milhau.

\* Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, né le 7 juin 1953 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24 rue des genêts.

- de nommer administrateur-délégué Monsieur Jean ARBOGAST, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

- de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société R.A.C. WEST & Co.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes révoqué, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.  
24, rue des Genêts  
L-1621 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009152991/33.

(090185148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Aetos Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 52.168.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152613/10.

(090185319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Société Anonyme Holding,  
(anc. UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of October,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Solange Wolter, having her professional residence in Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of directors of UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (the "Company") having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 82.100, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on May 17<sup>th</sup>, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1094 of the 1<sup>st</sup> December 2001.

Its articles of incorporation were modified, on

- 12 July 2001 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 193 of 5 February 2002;
- 12 March 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 965 of 25 June 2002;
- 4 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 303 of 20 March 2003;
- 12 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 23 of 10 January 2003;
- 6 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 598 of 2 June 2003;
- 23 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 694 of 2 July 2003;
- 26 November 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 411 of 17 April 2004;
- 15 January 2004, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 386 of 9 April 2004;
- 15 October 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 296 of 4 April 2005;
- 4 November 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 428 of 10 May 2005;

- 4 December 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1393, of 7 July 2007;
- 18 December 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1396 of 9 July 2007;
- 13 March 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1393 of 7 July 2007;
- 2 October 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 2564 of 10 November 2007; and
- 27 December 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 563 of 6 March 2008.

The corporate capital of the Company is fixed at USD 227,810.286 (two hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ten American Dollars point two hundred and eighty-six) divided into

- \* 82,251.882 (eighty-two thousand two hundred and fifty-one point eight hundred and eighty-two) Ordinary Shares with no nominal value;
- \* 4,082.015 (four thousand and eighty-two point zero fifteen) Deferred "A" Shares with no nominal value; and
- \* 4,790.217 (four thousand and seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred "B" Shares with no nominal value.

Pursuant to article 6 of the Articles of Incorporation, the capital may be increased up to USD 100,000,000.- (one hundred million American Dollars), divided into:

- 10,000,000 (ten million) Ordinary Shares with no nominal value;
- 10,000,000 (ten million) Deferred "A" Shares with no nominal value;
- 10,000,000 (ten million) Deferred "B" Shares with no nominal value;
- 10,000,000 (ten million) Redeemable Preference Shares with no nominal value.

The board of directors is authorised to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital at the terms and conditions, which shall be determined by the board of directors, and is, in particular, authorised to proceed to the issue of new shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe.

By a resolution dated 2 July 2008 (the "July 2008 Board Minutes"), the board of directors of the Company has decided to increase the subscribed capital of the Company by USD 5,218.753 (five thousand two hundred and eighteen American Dollars point seven hundred and fifty-three) in order to raise it from its current amount of USD 227,810.286 (two hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ten American Dollars point two hundred and eighty-six) to USD 233,029.039 (two hundred and thirty-three thousand twenty-nine American Dollars point zero thirty-nine) by issuing 1,870.834 (one thousand eight hundred and seventy point eight hundred and thirty-four) new Ordinary Shares without nominal value, 116.667 (one hundred and sixteen point six hundred and sixty-seven) Deferred "A" Shares without nominal value and 100 (one hundred) Deferred "B" Shares without nominal value. In addition to the payment of the new shares the subscribers have paid a share premium of USD 113,281.247 (one hundred and thirteen thousand two hundred and eighty-one American Dollars point two hundred and forty-seven).

The 1,870.834 (one thousand eight hundred and seventy point eight hundred and thirty-four) new Ordinary Shares have been fully subscribed by twenty-four subscribers and the 116.667 (one hundred and sixteen point six hundred and sixty-seven) Deferred "A" Shares have been fully subscribed by UBS IB Co-Investment 2001 GP Limited (formerly UBS Warburg Co-Investment 2001 GP Limited) and entirely paid up in cash (as well as the share premiums), so that the amount of USD 118,250.- (one hundred and eighteen thousand two hundred and fifty American Dollars) is since 2 July 2008 at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it (the "Share Capital Increase 1").

By a resolution dated 19 October 2009, the board of directors acknowledged that the USD 250.- (two hundred and fifty American Dollars) corresponding to the subscription of the 100 (one hundred) Deferred B Shares were transferred on the Company's bank account by UBS IB Co-Investment 2001 GP Limited (formerly UBS Warburg Co-Investment 2001 GP Limited) on 25 November 2008, as attested by a bank certificate issued by UBS dated 29 September 2009. Therefore, the board of directors acknowledged that the effective date issue of the 100 (one hundred) B Deferred Shares was 25 November 2008, instead of 2 July 2008, as originally provided in the July 2008 Board Minutes.

Therefore 100 (one hundred) Deferred "B" Shares have been fully subscribed by UBS IB Co-Investment 2001 GP Limited (formerly UBS Warburg Co-Investment 2001 GP Limited) and entirely paid up in cash on 25 November 2008, so that the amount of USD 250.- (two hundred and fifty American Dollars) is since 25 November 2008, at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it (the "Share Capital Increase 2").

The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the Share Capital Increase 1, as of 2 July 2008, the subscribed corporate capital amounts to USD 232,779.039 (two hundred and thirty-two thousand seven hundred and seventy-nine American Dollars point zero thirty-nine) and is divided into 84,122.716 (eighty-four thousand one hundred and twenty-two point seven hundred and sixteen) Ordinary Shares with no nominal value, 4,198.682 (four thousand one hundred and ninety-eight point six hundred and eighty-two) Deferred "A" Shares with no nominal value and 4,790.217 (four thousand seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred "B" Shares with no nominal value.

Therefore, article 6.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

" 6.2. The Company has a subscribed share capital of USD 232,779.039 (two hundred and thirty-two thousand seven hundred and seventy-nine American Dollars point zero thirty-nine) and is divided into

- \* 84,122.716 (eighty-four thousand one hundred and twenty-two point seven hundred and sixteen) Ordinary Shares
- \* 4,198.682 (four thousand one hundred and ninety-eight point six hundred and eighty-two) Deferred "A" Shares and
- \* 4,790.217 (four thousand and seven hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred "B" Shares with no nominal value."

As a consequence of the Share Capital Increase 2, as of 25 November 2008, the subscribed corporate capital amounts to USD 233,029.039 (two hundred and thirty-three thousand twenty-nine American Dollars point zero thirty-nine) and is divided into 84,122.716 (eighty-four thousand one hundred and twenty-two point seven hundred and sixteen) Ordinary Shares with no nominal value, 4,198.682 (four thousand one hundred and ninety-eight point six hundred and eighty-two) Deferred "A" Shares with no nominal value and 4,890.217 (four thousand eight hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred "B" Shares with no nominal value.

Therefore, article 6.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

" 6.2. The Company has a subscribed share capital of USD 233,029.039 (two hundred and thirty-three thousand twenty-nine American Dollars point zero thirty-nine) and is divided into

- \* 84,122.716 (eighty-four thousand one hundred and twenty-two point seven hundred and sixteen) Ordinary Shares
- \* 4,198.682 (four thousand one hundred and ninety-eight point six hundred and eighty-two) Deferred "A" Shares and
- \* 4,890.217 (four thousand and eight hundred and ninety point two hundred and seventeen) Deferred "B" Shares with no nominal value."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at EUR 1,600.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Solange Wolter, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H..

Un extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société donnant un tel mandat, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (la "Société") ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 82.100, a été constituée par acte du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), Numéro 1094 du 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Ses statuts ont été modifiés, le:

- 12 juillet 2001 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 193 en date du 5 février 2002,
- 12 mars 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 965 en date du 25 juin 2002,
- 4 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 303 en date du 20 mars 2003,

- 12 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 23 en date du 10 janvier 2003,
- 6 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 598 en date du 2 juin 2003,
- 23 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 694 en date du 2 juillet 2003,
- 26 novembre 2003 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 411 en date du 17 avril 2004,
- 15 janvier 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 386 en date du 9 avril 2004,
- 15 octobre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 296 en date du 4 avril 2005,
- 4 novembre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 428 en date du 10 mai 2005,
- 4 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1393 en date du 7 juillet 2007,
- 18 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1396 en date du 9 juillet 2007,
- 13 mars 2007 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1393 en date du 7 juillet 2007,
- 2 octobre 2007 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 2564 en date du 10 novembre 2007, et
- 27 décembre 2007 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 563 en date du 6 mars 2008.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à USD 227.810,286 (deux cent vingt-sept mille huit cent dix Dollars américains virgule deux cent quatre-vingt-six), divisé en:

- \* 82.251,882 (quatre-vingt deux mille deux cent cinquante et un virgule huit cent quatre-vingt-deux) Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- \* 4.082,015 (quatre mille quatre-vingt-deux virgule zéro quinze) Actions "A" Différées sans valeur nominale; et
- \* 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions "B" Différées sans valeur nominale.

Conformément à l'article 6 des statuts, le capital autorisé est fixé à USD 100.000.000,- (cent millions de Dollars américains), représenté par:

- 10.000.000 (dix millions) d'Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions "A" Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions "B" Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, et spécialement à procéder à des émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Par résolution du 2 juillet 2008 (les "Résolutions du Conseil de juillet 2008"), le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 5.218,753 (cinq mille deux cent dix-huit Dollars américains virgule sept cent cinquante-trois) pour le porter de son montant actuel de USD 227.810,286 (deux cent vingt-sept mille huit cent dix Dollars américains virgule deux cent quatre-vingt-six) à USD 233.029,039 (deux cent trente-trois mille vingt-neuf Dollars américains virgule zéro trente-neuf) par l'émission de 1.870,834 (mille huit cent soixante-dix virgule huit cent trente-quatre) nouvelles Actions Ordinaires sans valeur nominale, 116,667 (cent seize virgule six cent soixante-sept) Actions "A" Différées sans valeur nominale et 100 (cent) Actions "B" Différées sans valeur nominale. En sus du paiement des nouvelles actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de USD 113,281.247 (cent treize mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains virgule deux cent quarante-sept).

Les 1.870,834 (mille huit cent soixante-dix virgule huit cent trente-quatre) nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par vingt-quatre souscripteurs et les 116,667 (cent seize virgule six cent soixante-sept) nouvelles Actions "A" Différées ont été entièrement souscrites par UBS IB Co-Investment 2001 GP Limited (anciennement UBS Warburg Co-Investment 2001 GP Limited) et entièrement libérées par des versements en espèces (ainsi que les primes d'émission) de sorte que la somme de USD 118.250,- (cent dix-huit mille deux cent cinquante dollars américains) se trouve depuis le 2 juillet 2008, à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément (l'"Augmentation de Capital 1").

Par résolution du 19 octobre 2009, le conseil d'administration a pris connaissance du fait que les USD 250,- (deux cent cinquante Dollars américains) correspondant à la souscription des 100 (cent) Actions "B" Différées ont été transférés sur

le compte bancaire de la Société par UBS IB Co-Investment 2001 GP Limited (anciennement UBS Warburg Co-Investment 2001 GP Limited) le 25 novembre 2008, comme l'atteste le certificat bancaire émis par UBS en date du 29 septembre 2009. Par conséquent, le conseil d'administration a pris connaissance du fait que la date d'effectivité de l'émission des 100 (cent) Actions "B" Différées était le 25 novembre 2008 et non le 2 juillet 2008 comme le prévoyait initialement les Résolutions du Conseil de juillet 2008.

Par conséquent, les 100 (cent) Actions "B" Différées ont été intégralement souscrites par UBS IB Co-Investment 2001 GP Limited (anciennement UBS Warburg Co-Investment 2001 GP Limited) et entièrement libérées par un apport en espèces le 25 novembre 2008, de sorte que le montant de USD 250,- (deux cent cinquante Dollars américains) est depuis le 25 novembre 2008, à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément (l'"Augmentation de Capital 2").

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

A la suite de l'Augmentation de Capital 1, à compter du 2 juillet 2008, le capital social souscrit est de USD 232.779,039 (deux cent trente-deux mille sept cent soixante-dix-neuf Dollars américains virgule zéro trente-neuf) et est divisé en 84.122,716 (quatre-vingt quatre mille cent vingt deux virgule sept cent seize) Actions Ordinaires sans valeur nominale, 4.198,682 (quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule six cent quatre-vingt-deux) Actions "A" Différées sans valeur nominale et 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions "B" Différées sans valeur nominale.

Par conséquent, l'article 6.2 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 6.2.** La Société possède un capital social souscrit de USD 232.779,039 (deux cent trente-deux mille sept cent soixante-dix neuf Dollars américains virgule zéro trente-neuf), divisé en

\* 84.122,716 (quatre-vingt quatre mille cent vingt-deux virgule sept cent seize) Actions Ordinaires

\* 4.198,682 (quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule six cent quatre-vingt-deux) Actions "A" Différées" et

\* 4.790,217 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions "B" Différées sans valeur nominale."

A la suite de l'Augmentation de Capital 2, à compter du 25 novembre 2008, le capital social souscrit est de USD 233.029,039 (deux cent trente-trois mille vingt-neuf Dollars américains virgule zéro trente-neuf) divisé en 84.122,716 (quatre-vingt quatre mille cent vingt-deux virgule sept cent seize) Actions Ordinaires sans valeur nominale, 4.198,682 (quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule six cent quatre-vingt-deux) Actions "A" Différées sans valeur nominale et 4.890,217 (quatre mille huit cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions "B" Différées sans valeur nominale.

Par conséquent, l'article 6.2 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 6.2.** La Société possède un capital social souscrit de USD 233.029,039 (deux cent trente-trois mille vingt-neuf Dollars américains virgule zéro trente-neuf), divisé en

\* 84.122,716 (quatre-vingt quatre mille cent vingt-deux virgule sept cent seize) Actions Ordinaires

\* 4.198,682 (quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule six cent quatre-vingt-deux) Actions "A" Différées" et

\* 4.890,217 (quatre mille huit cent quatre-vingt-dix virgule deux cent dix-sept) Actions "B" Différées sans valeur nominale."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de EUR 1.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009154162/260.

(090186597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Aetos Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 52.168.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152614/10.

(090185322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**EURAZUR S.A., Compagnie Luxembourgeoise de réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.883.

Le rapport de gestion, la certification des comptes par le Réviseur d'Entreprises, le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Germain SOREE

Directeur Général

Référence de publication: 2009152616/14.

(090185261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Lemblux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 81.387.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 novembre 2009, tenue au siège social de la société*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Francesco ZITO, de Monsieur Angelo ZITO et de Monsieur Pascal ROBINET de leur poste d'administrateur.

- de nommer comme administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015:

\* Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, administrateur de société, né le 5 septembre 1973 à Villepinte, France, demeurant à E-17310 Girona, Espagne, 244 Avenida Mistral Lloret de Mar.

\* La société MONTROSE CONSULTING S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35 A, Regent Street, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88058, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, prénommé.

\* La société SUNNY SIDE INVEST & TRADE S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35 A, Regent Street, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, prénommé.

- de nommer Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, prénommé, administrateur-délégué, responsable de la gestion journalière de la société et pouvant engager la société par sa signature unique. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009152973/30.

(090185276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**B & G Laborservice Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 126.939.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 02.12.2009.

*Pour B & G Laborservice Sarl*

International Consulting Worldwide Sàrl.

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009152618/15.

(090185124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**L.M.N. & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 149.558.

L'an deux mil neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

a.- DMS & Associés S.à r.l. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg N° B.46.477)

ici représentée par son gérant Monsieur Luc Sunnen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, et

b.- Netview Trading Company S.A. la société anonyme ayant siège social à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, (RCS Luxembourg N° B.38.635) ici représentée par son administrateur Monsieur Luc Sunnen, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de L.M.N. & Associés S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, d'échange ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de bons de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, au sens le plus large du terme, l'amélioration et la mise en valeur du portefeuille qui lui sera apporté, qu'elle acquerra ou dont elle détiendra tout droit;

- la gestion des investissements et participations dans des sociétés ou entreprises luxembourgeoises et étrangères;

- le consentement de prêts et avances sous toute forme ou de toute durée, à toutes sociétés ou entreprises appartenant au même groupe ou toutes sociétés dans lesquelles la société détient une participation, ainsi que la garantie de tous engagements de ces sociétés ou entreprises;

- l'exercice de fonctions d'administration et de conseil, la prestation de services de gérance et d'autres services à d'autres sociétés ou entreprises. Ces activités peuvent être exercées en vertu d'un contrat ou d'une nomination statutaire, en tant que conseiller externe ou en tant qu'organe de telles sociétés ou entreprises.

La société peut également exercer tout mandat au sein d'une autre société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, qu'il s'agisse d'un mandat de gestion ou non (administrateur, liquidateur,...).

Sont exclues de l'objet social de la société, toutes activités réglementées tels que le conseil en placement ou la gestion de fortune.

La société peut consentir des sûretés tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter, totalement ou partiellement, la réalisation.

## **Titre II. Capital, Actions, Parts bénéficiaires**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000.-EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent cinquante mille (350.000.-) euros, représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé ou le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est à partir du 18 novembre 2009, date de constitution, et jusqu'au 18 novembre 2014 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou numéraire, par compensation avec des créances, ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment et sans limitation à émettre des parts bénéficiaires, assorties d'une prime d'émission ou non, sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Le prix de souscription par part bénéficiaire auquel ces parts bénéficiaires seront émises sera égal aux actifs nets par action au jour d'évaluation approprié tel que fixé par le Conseil d'Administration.

Ce prix de souscription pourra être augmenté d'un pourcentage estimé des coûts relatifs à l'émission et d'une commission, selon ce que décidera le Conseil d'Administration.

Les parts bénéficiaires sont librement cessibles, et sont nominatives ou au porteur au choix de leur propriétaire. Elles ne donnent pas droit de vote.

La société peut procéder au rachat des parts bénéficiaires. Le prix de rachat sera calculé de la même manière que le prix de souscription au jour d'évaluation approprié tel que fixé par le Conseil d'Administration. Ce prix de rachat pourra être diminué d'un pourcentage estimé des coûts relatifs à la procédure de rachat et d'une commission, selon ce que décidera le Conseil d'Administration.

## **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs sont physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier samedi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le bénéfice restant sera affecté au paiement d'un dividende privilégié de 10% aux actions représentatives du capital social, le solde étant distribué au prorata aux actions et aux parts bénéficiaires.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le boni de liquidation, après apurement du passif et remboursement du capital et de la prime d'émission aux actions représentatives du capital, sera distribué à hauteur de 10% aux actions représentatives du capital social, le solde étant partagé au prorata aux actions et aux parts bénéficiaires.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les 350 (trois cent cinquante) actions ont été souscrites comme suit:

DMS & Associés S.à r.l. ....	315 actions
Netview Trading Company S.A. ....	35 actions
Total: .....	350 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.300,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

- Monsieur Henri Kittler, né à Oran (Algérie) le 3 juillet 1943 demeurant à F-57590 Craincourt, rue du Château

- Madame Anne-Marie Wechtler, née à Hayange le 2 novembre 1964, demeurant à F-54000 Nancy, 254, Avenue de Strasbourg

- Monsieur Luc Sunnen, préqualifié

Conformément à l'article 9, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015: DMS & Associés S.à r.l., avec siège social à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1274 Hesperange, 23 rue des Bruyères

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49963. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009153278/201.

(090186240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

---

**International Consulting World Wide Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 79.705.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 02.12.2009.

*Pour International Consulting Worldwide Sarl*

International Consulting Worldwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009152620/15.

(090185129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Cinia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.147.

---

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hichem ben Lamine SAMAALI, gérant d'entreprises, demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe  
ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une  
procuracion donnée sous seing privé en date du 24 novembre 2009,

laquelle procuracion après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ici représentée par son mandataire, agissant en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "CINIA S.à r.l." avec siège social à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 7 avril 2003,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1803 du 25 août 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 92.147;

L'associé unique, représenté comme ci-avant a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare, et en conséquence l'article 2 (paragraphe 1) sera modifié comme suit:

**Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la commune d'Echternach.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51042. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154197/39.

(090186886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**EnTec Group SA International Industry and Technology Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 85.200.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 02.12.2009.

*Pour ENTEC Group S.A. International Industry and Technology Holding*

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009152622/15.

(090185134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**F.R. Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.319.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 03.12.2009.

*Pour F.R. Consulting Sàrl*

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009152624/15.

(090185136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**CEDG, Centre Européen de Développement et de Gestion SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.664.

L'an deux mil neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CEDG, CENTRE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 144, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 2 juillet 2002, modifiée aux termes d'un acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 251 du 21 mars 2005 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 96.664.

L'assemblée est ouverte à 11.25 heures sous la présidence de Irma D'AFFARA, demeurant à Tarragona (Espagne) 21, Avenida Roma

qui désigne comme secrétaire Bénédicte GERARD, demeurant à B-4032 Chénée, 16-2 rue Neuve

L'assemblée choisit comme scrutateur Sophie GERARD, demeurant à B-4400 Ivoz-Ramet, 166, rue Waraxhe

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

I. La modification de l'objet social de la société et la modification de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'agent d'usine et d'intermédiaire commercial, le conseil en gestion et l'organisation d'événements promotionne/s pour entreprises la consultance en matière agricole et d'élevage d'animaux domestiques (équidés, bovins, ovins, canidés,...).

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à des brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2. Le transfert du siège social de Crendal à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire et la modification de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Strassen."

3. La démission de deux administrateurs et du commissaire:

- Madame Nathalie ZICCARDI, employée privée, demeurant à B-6001 Charleroi, 192, rue du Vieux Moulin.
- Madame Maria de Los Reyes PELLICER MARQUETA, juriste, demeurant à E-08037 Barcelona, 5.2.3. Calle Industria
- la société OPTIMAL CONSULT SA dont le siège social est à HULDANGE

4. la nomination de deux nouveaux administrateurs et un nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015:

- Madame Sophie GERARD
- Madame Irma D'AFFARA
- Monsieur Lucas LUCA-PINAZO

5. Renouvellement du mandat d'un administrateur

6. Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer deux nouveaux administrateurs-délégués.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'agent d'usine et d'intermédiaire commercial, le conseil en gestion et l'organisation d'événements promotionnels pour entreprises la consultance en matière agricole et d'élevage d'animaux domestiques (Équidés, bovins, ovins, canidés,...).

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à des brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transfert du siège social de Crendal à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire et la modification de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** le siège social est établi à Strassen."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de:

- Madame Maria de Los Reyes PELLICER MARQUETA, juriste, née à Zaragoza (Espagne), le 1<sup>er</sup> octobre 1957, demeurant à E-08037 Barcelona, 5.2.3. Calle Industria de son poste d'administrateur et administrateur délégué

- Madame Nathalie ZICCARDI, employée privée, née le 13 juillet 1970 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6001 Charleroi, 192, rue du Vieux Moulin de son poste d'administrateur.

- La société anonyme OPTIMAL CONSULT SA dont le siège social est à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, inscrite au registre de commerce sous le numéro B109314, de son poste de commissaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs et un commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015:

- Madame Sophie GERARD, employée privée, née à Ougrée, le 23 décembre 1975, demeurant à B-4400 Ivoz-Ramet, rue Waraxhe, 166 au poste d'administrateur

- Madame Irma D'AFFARA, employée privée, née le 25 novembre 1962, à LA PLATA (Argentine), demeurant à TARRAGONA (Espagne) Avenida Roma, 21 au poste d'administrateur

- Monsieur Lucas LUCA-PINAZO, Chef d'entreprise, né à Casablanca (Maroc), le 25 juillet 1960, demeurant à B-4910 THEUX, rue les Cours, 236 Bis au poste de commissaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de la société CLIG SA, avec siège social à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95692 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, ratifiant tous actes posés par celle-ci jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer deux nouveaux administrateurs-délégués.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société CENTRE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION SA:

- a) Madame Sophie GERARD, prénommée
- b) Madame Irma D'AFFARA, prénommée
- c) la société anonyme CLIG SA préqualifiée

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné deux administrateurs délégués, savoir

- a) Madame Irma D'AFFARA
- b) Madame Sophie GERARD

chargées de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par leur signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. D'Affara, B. Gérard, S. Gérard, L. Luca-Pinazo, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 novembre 2009 - WIL/2009/935 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Releveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 27 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009152781/132.

(090185573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Fabrique d'Images S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009152626/13.

(090185348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Lux Invest Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.561.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-François Gaudard., né le 28 avril 1963 Genève (Suisse), demeurant à Botswana, Garden View, plot 32418 Francistown,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration générale sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 4 novembre 2009.

La procuration après avoir été paraphée "ne varietur" reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Lux Invest Properties S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes sortes de prestations de services et de l'assistance administrative.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- €) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euros (25.- €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

## **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions Générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2010.

### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Jean-François Gaudard, pré-qualifié, associé unique.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 3.000,- Euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est nommé administrateur-unique jusqu'à l'année 2015:

- Monsieur Jean-François Gaudard, directeur de sociétés, né le 28 avril 1963 à Genève (Suisse), demeurant à Botswana, Garden View, plot 32418 Francistown, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'année 2015:

La société Lighthouse Services S. à r. l., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B69.995.

5. Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49968. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009153279/136.

(090186299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

---

**The Picture Factory, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 137.764.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009152629/13.

(090185350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Entreprise Jean FORTUNATO s. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 157, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 13.591.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009152632/13.

(090185352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**International Consulting DeLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 117.402.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 02.12.2009.

*Pour International Consulting DeLux Sàrl*

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009152633/15.

(090185146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Neri Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.648.

---

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NERI HOLDING S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.648, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 159 du 14 avril 1993,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 1<sup>er</sup> août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 26 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey LEJAIL, senior corporate secretary, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie HABAY, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation;
2. Nomination de "SG Services S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur;
3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants);
4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société;
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

La société à responsabilité limitée "SG Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.306, est nommée aux fonctions de Liquidateur.

*Troisième résolution*

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

*Quatrième résolution*

La rémunération du Liquidateur est fixée sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

*Cinquième résolution*

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BLAUEN-ARENDT - LEJAIL - HABAY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009 Relation GRE/2009/4398 Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 3 décembre 2009

Référence de publication: 2009152771/80.

(090185736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Bureau d'Assurances Nico Hansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009152634/13.

(090185354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**ITS & T Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 125.909.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 02.12.2009.

*Pour ITS & T Sàrl*

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009152635/15.

(090185149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Prodev Europe SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 149.506.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1. Monsieur Pascal FRAUSSEN, né le 03 avril 1964 à Bruxelles, Consultant indépendant, demeurant à B-4730 Hauset-Eynatterheide 14

2. Monsieur Thierry LEGRAND, né le 13 janvier 1962 à Liège, Consultant indépendant, demeurant à B-4340 AWANS - rue François Cornet 87

3. Madame Muriel SIMON, née le 11 avril 1961 à Baudour, Professeur, demeurant à B-4340 AWANS - rue François Cornet 87

4. Madame Dominique DELHEZ, née le 13 février 1967 à Thimister, Graphiste, demeurant à B-4730 Hauset -Eynatterheide 14

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PRODEV EUROPE SA.

**Art. 2.** Le siège social est établi à TROISVIERGES. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la consultance et le développement de projets commerciaux et privés ainsi que l'organisation d'événements, d'assistance commerciale, audit dans le monde du Golf.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra en tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000.-Euros) représenté par trois cent dix(310) actions d'une valeur nominale de Cent Euros (100 Euros) chacune. Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société,

voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** La société se trouve engagée par la signature d'un administrateur délégué ou la signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions.

## **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au siège social, le premier vendredi du mois de juin à 16 heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 16.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

## **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Modification des statuts**

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires aux conditions du quorum et de majorités prévues par les articles y relatif concernant les sociétés commerciales

### **Titre VII. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

Madame Dominique DELHEZ, prénommée, cinq actions . . . . .	05
Madame Muriel SIMON, prénommée, cinq actions . . . . .	05
Monsieur Pascal FRAUSSEN, prénommé, cent cinquante actions . . . . .	150
Monsieur Thierry LEGRAND, prénommé, cent cinquante actions . . . . .	150
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,00 €)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre de commissaires à un.
2. Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit
3. Monsieur Pascal Fraussen, prénommé, a été nommé administrateur délégué
4. Sont nommés administrateur Madame Dominique Delhez, prénommée et Monsieur Thierry Legrand, prénommé
5. Est nommé commissaire aux comptes Madame Muriel Simon, prénommée
6. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015
7. Le siège social de la société est fixé au N° 2 rue de Wilwerdange à L-9911 TROISVIERGES
8. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs des ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt les administrateurs ainsi nommés se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est déléguée à un administrateur délégué, directeur financier, Monsieur Pascal Fraussen, prénommé.
2. La gestion journalière des projets ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne ces projets est déléguée à un administrateur, directeur de projets, Monsieur Thierry Legrand, prénommé.
3. Le directeur financier et le directeur de projets auront signature conjointe obligatoire pour tout engagement de la société de plus de cinquante mille euro (Euro 50.000), pour tout engagement ne dépassant pas ce montant la société est engagée par la signature individuelle du directeur de projets et du directeur financier.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Fraussen, Legrand, Simon, Delhez, Martine Weinandy

Enregistré à Clervaux, le 24 novembre 2009. Relation: CLE/2009/1155. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Société et Associations

Clervaux, le 25 novembre 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009152782/188.

(090185083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Antennes Kirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009152637/13.

(090185356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Staco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 34.380.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152642/10.

(090185105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Computersystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152656/10.

(090185371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Euronimbus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 58.075.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009152639/12.

(090185359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**A.F.W. Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 136.075.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 02.12.2009.

Pour A.F.W. Sarl  
International Consulting Worldwide Sarl  
2, rue de la Moselle  
L-5447 Schwebsange  
Signature

Référence de publication: 2009152641/15.

(090185157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Medici s.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 100.664.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2009*

En date du 27 septembre 2009, l'actionnariat de la Medici Sarl s'est réunis en assemblée générale extraordinaire à Esch/Alzette et la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

- nouvelle adresse du siège social à partir du 01.10.2009: 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette

Esch/Alzette, le 19 octobre 2009.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009152839/14.

(090185314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Papillon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAPILLON INVESTMENTS S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009152643/12.

(090185653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**SHCO 9, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.169.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 19 Novembre 2009 que:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 103123, a cédé 500 parts sociales de la Société à la société SHCO 7 une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148167.

En date du 19 Novembre 2009, l'Associé unique de SHCO 8 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Saphia Boudjani, née le 4 mars 1979 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.
- de nommer David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.
- de nommer Nicholas John Katzin, né le 10 décembre 1975 au Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Junghofstrasse, 60311 Frankfurt, Allemagne en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.
- de nommer Jorge Eduardo Iragorri Rizo, né le 16 décembre 1977 à Cali-Valle, Colombie, ayant son adresse professionnelle au 1585 Broadway,, NY 10036, New York, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.
- de nommer Carl Magnus Larsen, né le 1<sup>er</sup> juillet 1968 à Boras, Suède, ayant son adresse professionnelle au 5A, Hovslagargatan, 11148 Stockholm, Suède en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.
- de transférer le siège social de la Société au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 19 Novembre 2009.

Luxembourg, le 24 Novembre 2009.

Saphia Boudjani  
Gérante

Référence de publication: 2009152873/32.

(090185555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**BELLUS Health Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 94.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BELLUS Health Luxco II S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009152644/12.

(090185654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 94.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009152645/12.

(090185655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**BELLUS Health Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BELLUS Health Luxco I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009152646/12.

(090185656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Tomo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 60, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 134.525.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mil neuf, le 16 novembre, l'assemblée est composée de:

- Monsieur YUEN Kwong Tin, détenteur de 40 parts,
- Monsieur RONG Wei, détenteur de 40 parts et de
- Madame LIU Anna, détentrice de 20 parts.

Représentant la totalité du capital social, soit 12 500.- Euros.

*Résolution*

Les associés décident à l'unanimité de transporter l'adresse du siège social du 60, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg,  
au 287, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, à compter de ce jour.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de comparants.

Monsieur YUEN Kwong Tin / Monsieur / RONG Wei / Madame LIU Anna.

Référence de publication: 2009152822/18.

(090185695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Welsh S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WELSH S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009152647/12.

(090185657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.189.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152700/10.

(090185128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.